

Réforme des hydro : les capitaines sceptiques sur plusieurs mesures

Par l'Afcan

Dans une lettre adressée au directeur des Affaires maritimes, l'Association française des capitaines de navires (Afcan) déplore de ne pas avoir été davantage consultée sur les modalités de la réforme des écoles de la marine marchande. Les capitaines sont sceptiques sur de nombreux points, notamment le titre d'ingénieur et la réduction du temps à la mer.

« Tout d'abord, et malgré notre demande du 16 février 2009 ci-jointe, nous regrettons de ne pas avoir été davantage associés aux divers travaux concernant cette réforme, ceci d'autant plus que monsieur le ministre des Transports a encore déclaré récemment que cette réforme se faisait en concertation avec les professionnels. Armateurs de France, présente à ces réunions, ne représente pas, à elle seule, l'ensemble des professionnels du secteur et son point de vue, d'employeur, n'est pas obligatoirement le même que celui d'un capitaine de navire.

De même, par nos divers contacts au sein des écoles, nous avons pu constater une absence quasi-totale de concertation avec les élèves. L'organisation d'une ou deux réunions d'une heure avec 150 élèves disposant d'une quinzaine de minutes pour s'exprimer ne saurait en tenir lieu.

Concernant l'organisation de la future ENSM, alors qu'il y a quelques années il était proposé exactement l'inverse avec une régionalisation des écoles, nous nous dirigeons maintenant vers le principe de l'éclatement sur quatre sites d'une sorte de « grand établissement national ». Cet éclatement générera certainement des difficultés d'organisation risquant, entre autres, d'entraîner une baisse de la qualité des cours.

Même si ce « grand établissement » est créé pour permettre d'accéder à un statut tel que,

par exemple, celui de l'École Centrale, encore faut-il souligner que chaque école Centrale (Paris, Nantes, Marseille...) fonctionne de manière totalement autonome.

PLUSIEURS INCONVÉNIENTS

Vouloir accéder au statut d'École d'ingénieur est louable en soi mais présente plusieurs inconvénients :

- cela va automatiquement entraîner une augmentation des heures de cours des matières d'enseignement général (mathématiques, physique). Nous craignons que les matières spécifiquement maritimes n'en fassent les frais ;

- des stages, en France comme à l'étranger, n'ayant rien à voir avec la navigation pourraient être validés. L'expérience en mer est unique, irremplaçable et définitivement indissociable des études théoriques. La convention STCW95 exige des périodes d'embarquement pour valider les différents diplômes et brevets, et non des stages dans des entreprises de restauration rapide ;

- alors que la formation actuelle est largement reconnue et appréciée dans le secteur de l'industrie à terre, il y a un risque certain de perdre ce qui faisait notre originalité au profit d'un classement comme école d'ingénieur mineure ;

- l'évaporation, déjà importante, risque de s'accroître encore avec



Eric Houel

L'Afcan défend l'importance des stages embarqués, « irremplaçables et indissociables des études théoriques ».

l'entrée de candidats qui ne seraient pas obligatoirement attirés par la mer.

L'intitulé même de la mission dévolue à l'ENSM nous laisse perplexes : « Dispenser des formations supérieures et scientifiques, techniques et générales, notamment pour les officiers de la marine marchande. » Cela laisse clairement entendre que la forma-

tion des officiers de marine marchande ne serait plus l'objectif principal de l'école. C'est tout à fait regrettable, voire inacceptable, et en tout cas fort éloigné des mesures préconisées par les nombreux rapports émis en vue de redonner aux étudiants français de l'intérêt pour cette marine.

Compte tenu de ces éléments, et du désarroi perceptible chez

de nombreux professeurs et élèves face au flou qui entoure cette réforme, nous souhaitons qu'une véritable réflexion associant le personnel enseignant, les élèves mais aussi tous les professionnels, soit rapidement menée avant toute décision définitive, quitte, si nécessaire, à repousser la mise en place de la réforme d'un an. »